



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi favoir, je le publie sur l'heure.

Du mardi 25 décembre 1792.

NOUVELLES BRITANNIQUES.

De Londres, ce 16 décembre. Fox a proposé dans la chambre des communes, de reconnoître la République française, & de rétablir la correspondance de l'Angleterre avec la France. Son principe est que ce n'est pas reconnoître la forme d'un gouvernement que de traiter avec lui, qu'il n'approuve pas les tyrannies d'Alger & de Maroc, quoique l'Angleterre entretienne un conseil près de la première puissance, & un ambassadeur près de la seconde. Cette motion a été vivement combattue par lord Scheffield, qui s'est permis de dire que ce seroit une grande bassesse que de traiter avec l'abominable gouvernement français, qui n'est actuellement composé que de coupe-jarrets & d'assassins, qui n'ont pas même le pouvoir de s'opposer aux scélérats de leur pays. Stanley donne le tableau des scènes d'horreurs du 10 août, dont il a été lui-même le témoin. Un membre soutient que c'est s'exposer à avoir la guerre avec la France : He, quel temps, a repris Jenkinson, pouvons-nous choisir de plus favorable pour déclarer la guerre à la France, & enfin la faire disparaître du rang des puissances de l'Europe. Jamais nos finances n'ont été en meilleur état ; celles des Français sont délabrées. Suivant un des derniers comptes

de Cambon, la dépense de trois mois est montée à 19 millions sterlings (400 millions de France.) Dans la dernière guerre, la France avoit pour alliés, l'Espagne & l'Autriche ; nous n'en avions aucuns ; & aujourd'hui, la Prusse, l'Autriche, l'Espagne, la Hollande, & même la Russie nous offrent leur appui. Nous avons eu jusqu'ici à redouter l'ambition des rois, redoutons celle des peuples, qui ne fait jamais s'arrêter.

Pour prouver que la convention nationale visoit à la République universelle, il cita l'invasion de la Savoie, sous prétexte qu'on avoit reçu des émigrés à Turin ; sa conduite outrageante avec la République de Genève ; l'attaque de Francfort, parce qu'on y publioit une gazette dans les intérêts des émigrés, & que quelques banquiers & marchands de cette ville leur avoient fourni de l'argent ; enfin la fausseté de ses principes concernant les droits sur les rivières. « La mer, continue M. Jenkinson, est commune à tous, mais les rivières sont sujettes à propriété. Les possesseurs des bords adjacens le sont aussi de la rivière.

» L'envoi d'un ambassadeur en France seroit regardé comme un signe de crainte ; n'avons-nous pas déclaré à l'envoyé de Naples que si la moindre violence étoit faite à la famille royale, nous en livrerions les auteurs & les fauteurs à la justice.

Et, dans ce moment que la hache est peut-être levée sur la tête de Louis XVI, pouvons-nous, d'après la déclaration ci-dessus, envoyer à ses meurtriers, un ambassadeur, porteur de paroles d'amitié & de paix. »

La motion de M. Fox fut ainsi alternativement soutenue & combattue. Enfin, elle a été rejetée sans division.

De Turin, ce 15 décembre. Le roi de Sardaigne ne croit plus qu'il lui fuffise d'avoir recours à des exécutions atroces & à des échafauds, pour repousser la liberté de ses états. Il a rendu un décret qui enjoint à tous les fidèles & bons SUJETS, de se former en milice, depuis l'âge de seize ans jusqu'à soixante; ils sont en outre tenus de se fournir d'armes & de se pourvoir de munitions. Amédée a ouvert en outre un emprunt de 140 millions, dans lequel on pourra verser monnoie, lingots, vaisselle, bijoux, &c. Il a affecté 4 millions de ses revenus au remboursement de l'emprunt; mais on n'a pas plus grande foi à ses hypothèques qu'aux reliques du saint-père. Les princes d'Aoste & de Monferat commanderont chacun un corps d'armée.

FRANCE.

De Chambéry, ce 16 décembre. L'esprit déorganisateur s'est répandu dans les campagnes du Mont-Blanc. Des missionnaires de l'anarchie parcourent ce ci-devant duché, y pérorant les payfans & les entraînent dans des excès semblables à ceux qui eurent lieu en 1790; ils s'attroupent, s'arment, & vont chez les ex-seigneurs, exiger le remboursement des rentes & autres droits qu'ils ont payés depuis dix ans. Il y a même eu un détachement de nos cavaliers du vingt-deuxième régiment, qui a été insulté par eux.

De Marseille, ce 18 décembre. Le dey d'Alger, enchanté de la conduite des Marseillois, vient de leur offrir très-fraternellement tous les lacques de farine dont ils pourront avoir besoin. Cette offrande a été acceptée avec reconnaissance, & en retour le général d'Anselme a dû recevoir du conseil exécutif l'ordre de renvoyer tous les forçats Algériens qui se sont trouvés sur les bancs de galères piémontaises, & qui y étoient maltraités par les subalternes de Victor Amédée. On espère que le dey renverra à Marseille ceux de nos frères qui auroient été pris sur des navires Napolitains, Vénitiens ou Maltois.

Paris. La presse reprend son essor; depuis le 10 août, la liberté d'écrire étoit comprimée. On

a assassiné ceux des auteurs qui avoient annoncé des opinions contraires à celles reçues; on a culbuté les imprimeries qui avoient donné le jour à ces productions; la poste a reçu des défenses de les exporter; les départemens ont été excités à ouvrir les malles des courriers, & à supprimer toutes les brochures & les journaux, hors ceux de nos amis & de nos frères; il y a des municipalités qui se sont arrogé le droit d'ordonner qu'on ne recevrait dans leurs villes, que tels ou tels journaux, ce qui étoit, comme on peut bien le croire, le vrai moyen de connoître la vérité, puisqu'on n'adoptoit que ceux choisis sans contradiction. L'approche du jugement de Louis XVI rompt tous les obstacles; on brave les poignards; plusieurs combattans se jettent dans la lice, & le personnel de Louis XVI, c'est-à-dire ses vertus domestiques, font faire pour lui, plus d'efforts que la calomnie n'en a fait pour le perdre. Une foule de brochures paroissent, à les entendre crier & colporter, on croiroit que Paris est redevenu royaliste; si ce n'est pas impuissance, il y a une très-grande générosité de la part des ennemis du dernier roi, à souffrir qu'on prenne si haurement sa défense. Nous ne ferons que citer les principales en indiquant leurs opinions, étant trop foibles par nous-mêmes, pour les combattre ou pour les soutenir.

Appel à la nation de tout ce qui s'est fait & pourra se faire dans le procès de Louis XVI, par la convention nationale incompétente & suspecte.

Nous ne nous permettons pas d'analyser cette brochure de 16 pages, parce qu'elle est d'une hardiesse extraordinaire; il faut que l'auteur ait bien compté, d'une part, sur la liberté de la presse, & de l'autre, sur la patience des membres de la convention, auxquels il fait les plus vigoureuses interpellations.

Le Cri de l'honnête-Homme, ou mon opinion sur le procès de Louis XVI, par un citoyen de Paris, brochure de 32 pages.

L'honnête Homme traite de l'incompétence de la convention; il discute l'inviolabilité de Louis XVI; il raisonne avec beaucoup de méthode & de logique, Il cite un fait bien extraordinaire, c'est qu'il assure que dans les papiers trouvés dans l'armoire excavée aux Tuileries, il se trouvoit un interrogatoire de Daigremont, qui n'a été interrogé que plusieurs jours après le 10 août: de-là il conclut que nombre de papiers tirés de cette armoire, que l'on prétendoit avoir été pratiqués bien avant le 10 août, sont d'une fausseté mani-

festé. Les bornes de notre feuille ne nous permettent pas d'analyser cette brochure. Nous avons distingué particulièrement une remontrance au peuple, auquel l'auteur dit, en parlant de Louis XVI :

« Il est quant à lui même économe & sévère ; sa décente maison est celle des mœurs ; tout scandale est banni de sa cour ; un métrier même un métrier pénible (celui de ferrurier) le rapproche de toi ; & dans ses goûts simples ; dans sa franche & ronde bonhomie, dans sa joie naïve, il te touche de routes parts. »

Mémoires justificatifs pour Louis XVI, à Paris chez Dufart, libraire, rue Saint-Honoré, hôtel d'Auvergne, près Saint-Roch. Brochure de 48 pages, dont on nous promet la suite.

Dans ce premier mémoire, l'auteur, qui ne se nomme point & qui se dit étranger, examine article par article l'acte d'accusation, & les réponses de Louis XVI. Il ajoute à chaque article, des observations lucides ; & des développemens au plus grand intérêt.

§. *Séance des Jacobins, du 23 décembre.* On a fait lecture d'une lettre de la société établie à Chambery, qui annonce que dans la salle de ses séances, un poignard suspendu au dessus de la déclaration des droits de l'homme, menace de la mort tout individu qui tenteroit d'y porter atteinte en rétablissant la royauté.

Un membre a proposé que tout jacobin promît à l'instant de percer le sein de celui qui voudroit parvenir à la royauté.

Tous les membres, électrisés par cette motion, se sont levés, & ont prêté, à l'unanimité, ce serment républicain. On a demandé qu'il fût déclaré commun avec les tribunes. On a demandé en outre, qu'on jurât également de donner la mort à quiconque oseroit aspirer au pouvoir suprême, sous quelque dénomination que ce fût.

Deux amendemens ont été adoptés, & il a été arrêté, au surplus, que toutes les sociétés affiliées seroient invitées à prêter le même serment.

Le citoyen Robert s'est plaint de la malveillance des intriguans, qui mettent sur la même ligne Marat & Robespierre ; il a demandé qu'on établit une démarcation entre deux hommes, dont l'un est aussi sage que l'autre est outré. Un membre de la société de Cherbourg a appuyé cette proposition. Bourdon a été plus loin ; il vouloit qu'on rayât Marat du catalogue des membres.

On a observé que l'exclusion du citoyen Marat

seroit aussi injuste qu'impolitique, & on a réclamé l'oracle du jour. Cette proposition a été applaudie & adoptée.

§. *Commune.* Un frère Mathieu, ci-devant prêtre & capucin de son métier, depuis membre du très-célèbre conseil-général du 10 août, & aujourd'hui juge de paix de la section des Piques, nous a annoncé que sa femme venoit de lui donner une fille, à laquelle il desiroit que le conseil-général donnât le nom de Cornélie, afin que, dans la suite, elle pût produire des Gracques. Cette proposition a un peu déridé les visages ; & en effet, ceux qui savent quelques mots de notre histoire, n'ont pas vu que les Gracques eussent pour grand père un capucin. Quoiqu'il en soit, M. de Cubières, le profateur, qui s'est emparé du nom de feu Dorat, qui faisoit de si jolis vers, s'est déclaré le défenseur & le parrain de la future Cornélie. « Cornélie a-t-il dit étoit fille de Pompée, qui combattit César, le tyran de la liberté. Son nom est consacré par la révolution des siècles. Quel mal y a-t-il donc qu'un citoyen l'adopte pour patronne & pour modèle de sa fille. . . Je suis officier municipal. Eh bien ! je me déclare parrain de cette enfant ; & au nom du peuple, qui m'entend, & dont la présence est bien aussi respectable ici, que dans les alentours de la sacristie, je la baptise, & je la baptise du nom immortel de Cornélie ».

Après ce baptême, administré suivant le rit constitutionnel à venir, l'assemblée a cru devoir passer à l'ordre du jour. On a ensuite lu le résultat du scrutin pour l'élection du second substitut du procureur de la commune ; & M. Hebert, l'un des rédacteurs du journal du soir, & de l'un des pères Duchesne b. . . ment patriotiques, a réuni la majorité des suffrages.

§. Dorat-Cubières se fâche contre les journalistes qui ont tronqué son rapport sur Louis XVI. Heureusement nous avons échappé à son courroux, puisque le rapport que nous avons donné, rédigé par lui-même, est le seul qu'il avoue.

§. L'arrivée prochaine des Bretons à Paris, annoncée à la commune, y a causé beaucoup de surprise & de motions : Qui peut avoir suggéré aux départemens d'envoyer à Paris, une force armée ? On accuse Rolland. Le père Duchesne se met en colère, & dit : « Nous avons détruit la royauté, & f. . . ., nous laissons s'élever à sa place une autre tyrannie, plus odieuse encore. La tendre moitié du vertueux Rolland, même aujourd'hui la

France à la lizière, comme les Pompadour & les Dubarry. Brissot est le grand écuyer de cette nouvelle reine; Louver, son chambellan; Buzot, le grand chancelier; Fauchet, son aumônier; Barbaroux, son capitaine des gardes, que Marat appelle *mouchards*; Vergniaux, le grand maître de cérémonies; Guadet, son échançon; Lanthenas, l'introduit. Telle est, f. . . ., aujourd'hui la nouvelle cour, qui fait maintenant la pluie & le beau temps dans les départemens.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen Fermond.

Séance du lundi 24 décembre.

Une lettre des commissaires de la convention, envoyés pour organiser le quatre-vingt-quatrième département, prouve que la liberté fait en Savoye, des progrès rapides: leur réception a été une fête; tous les ordres de l'état se sont confondus pour les accueillir à leur entrée à Chambéry. Le tenat donne l'exemple du patriotisme & du civisme.

Cette séance se fait remarquer par trois discours qui ont été prononcés sur les intérêts de l'état, & qui tendent à donner une très-grande idée de la convention dans l'esprit des peuples.

Bréard, le premier, a vu la splendeur de l'état dans la sûreté extérieure; il veut que le pouvoir exécutif soit autorisé à terminer la campagne le plutôt possible, qu'on fasse hiverner nos troupes, qu'on ne les fasse pas combattre & contre les ennemis & contre l'intempérie des saisons, pour qu'au printemps nous puissions opposer des troupes fraîches & reposées, aux nouvelles attaques des ennemis; que les cantonnemens se fassent à Nice, en Savoye, en Belgique, à Liège; que nos armées puissent se secourir. Pendant ce temps, les généraux concerteront leurs plans, on pourvoira aux approvisionnemens en tous genres, les frontières seront défendues, notre marine mise sur un pied respectable.

Jean Debri, en rendant justice à la nécessité de ces précautions, veut qu'on s'occupe de ramener la tranquillité publique, en donnant à la République une constitution indépendante de toutes les oscillations politiques. Il faut décon-

certier les entreprises de ceux qui tendent à déorganiser les pouvoirs. Il demande qu'on vienne au secours du peuple par l'adoption, une répartition des impôts en raison progressive du superflu; qu'on établisse des ateliers de travail, & que le ministre de l'intérieur donne le tableau successif de la situation des départemens. . . .

Barrere, à son tour, a demandé qu'on s'occupât sur-tout à réprimer les perturbateurs, & que le ministre fasse un rapport général de la situation intérieure de la République & de ses relations extérieures. Ces trois discours seront imprimés.

Thuriot a voulu donner aussi sa mesure, c'étoit de suspendre les journaux qui s'attachent à verser du ridicule sur les opérations de l'assemblée, & de leur interdire l'accès des tribunes. La majorité a senti qu'elle ne pouvoit rien perdre de sa dignité par la dépression des folliculaires, elle est passé à l'ordre du jour.

Quarante Colons chassés de la Guadeloupe, pour avoir refusé de prêter un serment infâme, par lequel on vouloit les faire jurer d'exterminer les brigands nationaux, ont été admis aux honneurs de la séance.

Cambesfort, gouverneur de Saint-Domingue, & d'Esparbès, commandant des forces de terre; traduits à la barre, ont été interrogés & conduits à l'Abbaye en état d'arrestation.

A V I S.

Nos concitoyens, dont l'abonnement à la Vedette, expire à la fin de l'année, & qui voudront le renouveler, sont très-instamment priés;

1°. De renouveler avant le premier janvier, parce que, comme nous les en avons souvent prévenus, on ne tire d'exemplaires que pour les abonnés, & qu'il nous est impossible, lorsqu'ils n'ont pas renouvelé à temps, de leur donner les feuilles qui peuvent leur manquer.

2°. De n'envoyer aucun billet ayant cours dans les départemens où à Paris, mais de faire passer leurs assignats dans des lettres chargées, ou par des mandats sur la poste, ou des effets sur Paris.

3°. D'affranchir les lettres & le port de l'argent.

N. B. Nous les engageons à ne pas risquer d'insérer d'assignats dans leurs lettres; il y a des gens dont le tact est si fin qu'ils sentent un assignat au travers de la plus épaisse enveloppe, & qui tout uniment suppriment la lettre: une missive passe par tant de mains, qu'il est impossible de connaître le voleur.

On s'inscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 22.
Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour six mois, 7 liv 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.